

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Gérard PORTES.
Mmes Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Michèle VINCENT, Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental, CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.
LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.
LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Lucien BIAU.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD.
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.
MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim.
LTN Yannick FERRIE.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 03 mars 2023.

~~~~~  
**RAPPORT N°021/CA-03/2023**

**OBJET : Clôture de l'autorisation de programme relative au deuxième SDSI**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-24 et suivants ;

Vu le règlement budgétaire et financier actualisé par délibération du conseil d'administration du 9 novembre 2022 ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent un engagement pluriannuel pour les collectivités et établissements qui y ont recours. Ces derniers sont autorisés à ne prévoir au budget que les crédits de paiement (CP) et les financements nécessaires à l'avancement des opérations sur chaque exercice budgétaire.

Dans le cadre des opérations pluriannuelles suivies en autorisations de programme, l'autorisation de programme relative au deuxième schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) est aujourd'hui comptablement terminée et nécessite un vote par l'assemblée délibérante afin d'entériner leur exécution par rapport aux montants initialement votés.

Ce programme a été créé en 2016 afin de répondre aux besoins nouveaux, et fixait un cadre de réalisation des achats pour quatre ans.

| Montant de l'AP | Réalisé au 31/12/2022 | Ecart       |         |
|-----------------|-----------------------|-------------|---------|
|                 |                       | €           | %       |
| 1 153 495,37 €  | 1 133 258,62 €        | 20 236,75 € | -1,75 % |

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'approuver la clôture de l'autorisation de programme relative au deuxième SDSI.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.**

**Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité